L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE ORLEANS, MARDI MATIN 4 DECEMBRE 1849.

Imprimé et publié par MAURIE & FRISSE
No 52 rue de Chartres.
NOUVELLES-ORLEANS:
CE MATIN, 4 DECEMBRE.

[illegible] DE LA 1re. MUNICIPALITÉ.

[illegible] d'un demi pour cent, étant alors [illegible] du jour pour la séance d'hier et [illegible] mot de finances, du de M. Bel. [illegible] conseiller sur cette dépense [illegible] municipale de la municipalité [illegible] rapport, on a [illegible] addition, de 1.[illegible] [illegible] de ce refusé. La [illegible] conseillers [illegible] la somme de $26,000 dans [illegible] Dans cette somme figurent [illegible] 100 de nos dettes à vie sur le Trésorier, et [illegible] honneur du crédit municipal, n'en [illegible] sur la cause [illegible].

La seconde [illegible] est que, d'après les [illegible] du Trésorier, le déficit sur [illegible] ordinaires de l'année qui va com[illegible] de $30,000.

[illegible] responsable en pré[illegible] [illegible] dans cette somme [illegible] $2,000 [illegible] $26,000 dans [illegible] 2,000 [illegible] $30,000 [illegible] $2,000 [illegible] $26